

2015-0460

2015-04-01

DISPARVIRUS

VIRUS DE LA POLYÉDROSE NUCLÉAIRE

DES LARVES DE LA SPONGIEUSE

Aménagement de forêts et de boisés

Application aérienne

USAGE RESTREINT

GUARANTIE : Matière active : corps d'inclusion polyédriques (CIP) du virus de la polyédrose nucléaire de *Lymantria dispar* (spongieuse) : Contient au moins 1×10^{10} corps d'inclusion polyédriques (CIP) par gramme.

Le présent lot contient CIP/g de produit.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 24869

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : GRAMMES

NUMÉRO DE LOT :

DATE DE FABRICATION :

Ce produit doit être conservé à une température inférieure à 5 °C et doit être utilisé au plus tard cinq mois après sa date de fabrication.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE MODE D'EMPLOI AVANT
D'OUVRIR LE CONTENANT ET DE MÉLANGER ET D'UTILISER LE PRODUIT

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIEL

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts
Centre de foresterie des Grands Lacs
1219, rue Queen Est
Sault Ste. Marie (Ontario)
P6A 2E5
(705) 541-5517

2015-0460

2015-04-01

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit ne doit être utilisé que selon la manière prescrite. Communiquer avec les autorités locales chargées de la réglementation des pesticides concernant les permis d'utilisation qui peuvent être exigés.

USAGES RESTREINTS FORESTERIE

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être strictement employé selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION : N'utiliser ce produit que de la manière prescrite. Communiquer avec les autorités provinciales chargées de la réglementation des pesticides au sujet des permis d'utilisation qui peuvent être exigés.

USAGE RESTREINT : Usage réservé au personnel du Service canadien des forêts ou à un opérateur sous la supervision directe de celui-ci dans le cadre des programmes gouvernementaux de lutte contre la spongieuse. Application par voie aérienne seulement sur les forêts et les terrains boisés.

Mode d'action : Le Disparvirus est un insecticide hautement sélectif contre les stades larvaires de la spongieuse. La matière active du Disparvirus est un entomovirus enrobé dans des corps d'inclusion polyédriques que les larves sensibles doivent ingérer pour être infectées. Une fois dissoute dans l'intestin de l'insecte, la protéine présente dans les corps d'inclusion libère des virions qui pénètrent ensuite dans les cellules de l'intestin et amorcent le cycle d'infection virale. Le virus se réplique exclusivement dans le noyau de cellules d'insectes sensibles. La mort des larves survient une quinzaine de jours plus tard.

Ce produit n'agit que sur les stades larvaires de la spongieuse. Il est conseillé d'utiliser d'autres produits homologués pour empêcher la défoliation des secteurs où sont présentes des populations importantes d'autres larves phyllophages.

MODE D'EMPLOI

Appliquer seulement avec un avion ou un hélicoptère convenablement réglé et étalonné en fonction des conditions atmosphériques de la région où a lieu le traitement et selon les doses d'application et les directives figurant sur l'étiquette. Consulter le bureau local de Transports Canada au sujet de la réglementation des vols à basse altitude.

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant et de faire le mélange. N'appliquer qu'à la dose recommandée sur l'étiquette pour l'application par voie aérienne.

2015-0460

2015-04-01

Il est recommandé d'utiliser le Disparvirus pour lutter contre des populations modérément denses de la spongieuse. Si la dose, la période d'application et le mode d'emploi précisés ci-dessous sont respectés, un traitement au Disparvirus contre des populations modérées de la spongieuse permet de protéger au moins 55 à 60 % du feuillage des chênes et de réduire la densité des masses d'œufs. De nombreuses variables, notamment la densité des masses d'œufs avant le traitement et l'état de santé de la population de spongieuses, influent sur le degré de réduction de la densité des masses d'œufs et sur la nécessité d'appliquer un nouveau traitement l'année suivante. Il n'est pas recommandé d'utiliser le Disparvirus lorsque l'application par voie aérienne vise à éradiquer la spongieuse. Le traitement peut donner des résultats insatisfaisants si la période d'éclosion des œufs se prolonge considérablement ou si les populations avant le traitement sont supérieures à 10 000 masses d'œufs par hectare.

Dose et période d'application par voie aérienne

Il faut effectuer deux applications de Disparvirus de 5×10^{11} corps d'inclusion polyédriques par hectare (CIP/ha) chacune, à un intervalle de 3 ou 4 jours (total de 1012 CIP/ha). La bouillie doit être préparée selon les directives figurant sur l'étiquette et être appliquée à raison 5,0 L/ha. La période d'application est capitale. La première application doit être effectuée lorsque les chenilles sont au premier stade et se nourrissent activement. Au moment de la seconde application, environ 50 % des chenilles devraient avoir atteint le deuxième stade, et les feuilles de chêne devraient au moins avoir atteint la moitié de leur développement. Il faut que la bouillie soit bien répartie et couvre complètement le feuillage afin de garantir que les chenilles qui s'alimentent ingèrent une dose létale de Disparvirus. Il est recommandé d'utiliser des pulvérisateurs centrifuges montés sur des aéronefs et réglés pour appliquer des gouttelettes de 100 à 150 microns. Ne pas effectuer d'application lorsque des précipitations abondantes sont prévues.

Bouillie de pulvérisation

Le Disparvirus est vendu en poudre et peut être appliqué par voie aérienne sous forme de bouillie aqueuse préparée de la façon précisée ci-dessous. Pour un volume de pulvérisation de 5 litres par hectare, utiliser ___ grammes de ce lot de Disparvirus par hectare à traiter, de manière à obtenir une concentration finale de 1011 CIP par litre de bouillie. Pour préparer 100 litres de bouillie, ajouter ___ grammes du lot de Disparvirus à 10 litres d'eau et bien mélanger pour obtenir une bouillie homogène. Utiliser de préférence de l'eau non chlorée, sinon laisser reposer l'eau chlorée pendant 24 heures avant d'y mélanger le Disparvirus.

Véhiculant commercial : Pour préparer 100 litres de formulation aqueuse, ajouter 10 litres d'une suspension aqueuse de Disparvirus à 90 litres de véhiculant Carrier 038 (Laboratoires Abbott). Jeter ce mélange à pulvériser s'il n'est pas utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Même si aucun essai sur le terrain n'a été réalisé avec une application du Disparvirus dans ce véhiculant, on prévoit obtenir d'aussi bons résultats qu'avec la bouillie de pulvérisation de base. Consulter le fabricant (Laboratoires Abbott) pour obtenir des conseils sur la manipulation, le mélange et l'application par voie

2015-0460

2015-04-01

aérienne du véhiculant. De basses températures (< 6 oC) peuvent faire augmenter la viscosité du véhiculant.

Bouillie de pulvérisation de base : Pour préparer 100 litres de bouillie de base, ajouter 62 litres d'eau et 6,0 kg d'Orzan LS (I.T.T. Rayonier, Seattle, Washington) à 10 litres d'une suspension aqueuse de Disparvirus. MÉLANGER JUSQU'À HOMOGENÉITÉ COMPLÈTE. Orzan LS est un filtre ultraviolet essentiel. Ajouter ensuite 25 litres de mélasse de catégorie aliments pour animaux et 2 litres d'adhésif Bond (Loveland Industries, Greeley, Colorado). Jeter ce mélange à pulvériser s'il n'est pas utilisé dans les 12 heures suivant sa préparation.

Ne mélanger ce produit à aucune substance autre que celles précisées sur l'étiquette.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel et l'élimination des déchets.

Ce produit n'étant pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles aquatiques.

MESURES DE PRÉCAUTION : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

La poudre de Disparvirus peut être un irritant pour la peau et les yeux. Éviter d'inhaler directement et éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Pendant le mélange ou le chargement du produit et durant le nettoyage ou la réparation du matériel, porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussettes et des chaussures, des gants imperméables ainsi qu'un respirateur muni d'un filtre contre la poussière et les brouillards (dont le numéro d'approbation du National Institute for Occupational Safety and Health débute par le préfixe TC-21) ou un respirateur approuvé par le National Institute for Occupational Safety and Health muni d'un filtre N-95, P-95, R-95 ou HE pour les produits biologiques. Après avoir manipulé le produit, se laver soigneusement avec du savon et de l'eau.

Le Disparvirus contient des substances provenant d'insectes, et des expositions répétées à la poudre peuvent provoquer une sensibilisation.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler sans tarder un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à suivre. Donner un peu d'eau à la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas faire vomir, sauf sur avis contraire du centre antipoison ou du médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

2015-0460

2015-04-01

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à suivre.

En cas d'inhalation : Déplacer la victime vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le service 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à suivre.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer l'œil doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à suivre.

Généralités : Emporter le contenant avec son étiquette ou noter le nom du produit et son numéro d'homologation afin d'en informer le médecin traitant.

ÉLIMINATION :

1. Rincer à grande eau les contenants vides de Disparvirus et de la préparation, puis ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation dans le réservoir.
2. Rendre inutilisables les contenants vides.
3. Éliminer les contenants vides conformément aux exigences provinciales.
4. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit non utilisé ou non nécessaire ou sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il faut traiter les symptômes.